

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement du quartier d'habitat sur la zone à urbaniser "l'Epigneau"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom **Décobert**

Prénom **Philippe**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune d'Aiglemont

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Philippe Décobert

RCS / SIRET

2 1 0 8 0 0 0 2 5 0 0 0 1 2

Forme juridique **Commune**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Article annexe à l'article R122-2 du Code de l'environnement : N°39 b	-Opération d'aménagement dont la surface de plancher au sens de l'article R111-22 du code de l'urbanisme est supérieure ou égale à 10 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'une partie (à l'ouest) de la zone à urbaniser 1AU du PLU en vigueur, au lieu-dit "l'Epigneau". Le terrain d'assiette de cet aménagement sera d'environ 2.5 ha. La procédure de lotissement par demande de permis d'aménager sera retenue.

4.2 Objectifs du projet

Aménagement d'un quartier d'habitat sur la zone à urbaniser "l'Epigneau", afin de répondre à la demande et maintenir la population de la commune d'Aiglemont, et suite au remplissage complet ces quatre dernières années de la zone d'habitat mixte "Les Marliers". Son relief spécifique et sa proximité immédiate avec la ville-centre du bassin d'emploi (CHARLEVILLE-MEZIERES) et les lignes de transports en commun la desservant, en font une commune attractive au sein de l'intercommunalité. Cet aménagement permettra également de combler le vide laissé dans le tissu urbain entre le centre ancien au Nord, le quartier des écoles à l'Ouest et le lotissement de Manicourt au sud.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux ci-après seront réalisés :

- Les terrassements généraux nécessaires à la réalisation de la voirie,
- Les travaux de structure de voirie et de revêtements divers,
- La mise en place du réseau d'assainissement gravitaire des eaux usées,
- L'aménagement de dispositifs (noues et revêtements perméables) pour l'infiltration des eaux pluviales (issues des espaces communs). L'infiltration des eaux à la parcelle sera intégré dans le cahier des charges du lotissement.
- La réalisation du réseau d'adduction en eau potable et de défense contre l'incendie,
- La réalisation du génie civil du réseau téléphonique, gaz et éclairage public,
- L'aménagement des espaces verts.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Vente de lots à bâtir pour la construction d'habitations.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis d'aménager un lotissement à établir.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
D'après l'étude faisabilité du projet, sur une surface de 25000 m ² environ, 35 lots seront créés pour 16 660 m ² constructibles cessibles environ.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "l'Epigneau", accessible par le chemin de Tanimont et la rue Corvisart.

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 45' 56" 56 Lat. 49° 46' 40" 06

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Aiglemont est concernée par le PPRi Meuse aval 2022 approuvé le 13 janvier 2022
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas au sein d'un site Natura 2000 mais le plus proche est situé à environ 2km au Nord Est, il s'agit de la ZPS du Plateau Ardennais
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 2,5 km à l'Est du Périmètre Délimité des Abords de Charleville-Mézières

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La future zone d'habitation va engendrer des prélèvements en eau pour l'alimentation des habitants. Mais en comparaison du niveau de population relevé en 1990 (de 1800 habitants) et le niveau actuel dans la commune (de 1637 habitants) selon les données INSEE de 2019, il n'y a pas de problématique créée pour l'approvisionnement en eau des habitants par les ressources actuelles.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le recours à l'infiltration des eaux sera utilisé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, les matériaux de déblais des voiries seront évacués en stockage extérieur.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui pour les structures granulaires de voirie.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'impacter des zones humides : le sud de la zone (en bordure du lotissement de Manicourt) est concernée par les zones à dominante humides de Champagne-Ardenne identifiées par la DREAL Grand-Est. Le recours à l'infiltration et la conservation en l'état de la partie sud sont de nature à limiter l'impact éventuel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non le projet n'est pas susceptible d'avoir des impacts sur un habitat ou une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données du site : le site ne se situe pas au sein d'un site Natura 2000 dont le plus proche est situé à environ 2km au Nord Est, il s'agit de la ZPS du Plateau Ardennais. Ce site Natura 2000 est constitué par 5 classes d'habitats prioritaires qui ne correspondent pas aux habitats présents sur le site du projet : le site est identifiée au niveau du Registre Parcellaire Graphique 2021 en prairie temporaire et permanente.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui le projet engendre la consommation de 2.5 ha environ d'espaces agricoles qui font partis d'une zone 1AU du PLU en vigueur.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe : -en zone d'aléa faible pour le risque sismique comme l'ensemble de la commune -en zone d'aléa faible pour le retrait-gonflement des argiles comme l'ensemble de la commune -en zone d'aléa faible pour le risque radon comme l'ensemble de la commune
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer du trafic temporaire en phase travaux et du trafic permanent en raison de l'aménagement de la zone par de l'habitat
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va engendrer du bruit de façon temporaire pendant la phase liée aux travaux. Un accroissement du bruit sur ce secteur communal est ensuite prévisible en lien avec la fréquentation des futurs habitants

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des vibrations exceptionnelles en période de travaux ne peuvent pas être totalement exclues.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des émissions lumineuses par l'éclairage des voiries
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets dans l'air ici visés seront liés au trafic automobile généré par les futurs habitants
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Infiltration des eaux de ruissellement dans le sol.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer par l'implantation d'habitations des effluents d'eaux usées rejetés dans le réseau communal. La zone à urbaniser est entièrement comprise dans le zonage d'assainissement collectif avec un raccordement aisé au réseau situé dans le chemin de Tanimont et le lotissement de Manicourt au sud (par méthode gravitaire)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des déblais inertes

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Archéologie : la DRAC sera sollicitée pour un diagnostic préventif. Les contraintes topographiques et paysagères du site nécessitent de créer des dessertes en suivant les courbes topographiques d'Est en Ouest. Les futures constructions seront intégrées dans le paysage par des espaces verts
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2.5 ha ne seront plus utilisés pour de l'agriculture mais pour de l'habitat. Cette cessation d'activité agricole au sein de l'emprise du projet ne met pas en péril les exploitations agricoles existantes locales. Le projet est situé au PLU d'Aiglemont dans une zone dédiée à de l'habitat à court terme (1AU)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Une étude de délimitation des zones humides va être réalisée au sud de la zone au niveau des zones à dominante humides identifiées par la DREAL Grand-Est ==> En cas de zone humide avérée, l'évitement ou la réduction sera appliquée en premier lieu.
- une étude de pré-diagnostic faune-flore sur le site peut être réalisée afin d'identifier les enjeux principaux et les mesures d'évitement à mettre en place.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, des caractéristiques du projet souhaité et des faibles enjeux environnementaux sur le site nous estimons que le projet d'aménagement du quartier d'habitat sur la zone à urbaniser doit être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à AIGLEMONT

le, 4 avril 2023

Signature



Philippe DECOBERT, Maire d'Aiglemont.

